

*Initiatives ministérielles*

Chambre. Il m'apparaît clair que l'on devrait, dans un tel débat, probablement clarifier davantage certaines règles et, tout au long de mon exposé, je reviendrai sur certains commentaires du ministre.

Pour poursuivre dans cette lignée, le 23 novembre, le premier ministre du Canada a déclaré, après une rencontre avec M. Boutros-Ghali, que le Canada se devait de participer à l'effort de paix à la suite de l'Accord de Dayton et qu'il y aurait détermination des moyens à prendre ou du nombre de militaires qu'on pourrait envoyer. Je m'attendais un peu, ce matin, à ce que le ministre de la Défense nous précise davantage ce que le gouvernement et le ministère de la Défense ont planifié.

J'ai eu la chance d'être breffé par les gens du ministère de la Défense, et je les en remercie. On m'a expliqué qu'il y avait une variété de scénarios qui pourraient coûter de deux millions de dollars à 70-75 millions de dollars, et que de 50 à 3 000 militaires pourraient être dépêchés dans cette force internationale sous l'égide de l'OTAN. J'aurais aimé, ce matin, que le ministre nous propose un certain scénario qui, selon lui, pourrait se rapprocher des désirs ou de la volonté d'appui de la population pour ce genre de mission et aussi de la possibilité qu'on a vis-à-vis de nos troupes.

Il a mentionné qu'on se doit de respecter certains accords qu'on a avec l'OTAN. Effectivement, les membres de l'OTAN se doivent, lorsque l'OTAN participe à des missions, de fournir 1 000 hommes. Est-ce que c'est un plancher? Est-ce que c'est un maximum? Est-ce qu'on envoie 1 000 hommes de combat ou si on redistribue? J'aurais aimé que le ministre de la Défense soit un peu plus précis, justement, dans ses informations, parce que dans un débat comme celui-là, il informe les députés de la Chambre, mais il informe aussi la population.

• (1235)

Dans son discours, je n'ai rien vu qui pouvait indiquer vers quelle direction on pouvait s'en aller. Un peu plus loin dans le débat, je suggérerai quelques avenues à M. le ministre, peut-être qu'elles l'aideront.

Un peu plus loin dans son discours, le ministre de la Défense a mentionné, à juste titre, l'ensemble des participations que les militaires canadiens ont faites, que ce soit depuis le début du conflit au cours de l'été 1991 ou par la suite toutes les participations en 1992, l'ouverture de Sarajevo, la participation des militaires canadiens avec les avions de l'OTAN, tous les transports avec les avions Hercule, la participation au blocus dans la mer Adriatique, etc.

À juste titre, effectivement, le Canada a fourni un effort extraordinaire dans ce conflit et il a toujours été à la hauteur de sa tâche dans une mission de paix traditionnelle, c'est-à-dire dans des surveillances de convois humanitaires, aide à la population, transport de vivres, convois de vivres, etc., les communications. Tout ce qui relève d'une mission de paix traditionnelle, l'expertise canadienne, le ministre l'a mentionné, est reconnue à travers le monde. Là-dessus, il n'y a pas de problème, nos militaires s'acquittent de leur tâche de façon merveilleuse et tout le monde en est conscient. La population canadienne et québécoise aussi en est consciente.

Par contre, dans ce genre de mission, il y a un changement, à mon sens, tout à fait radical. Au lieu de travailler maintenant selon le chapitre VI des Nations Unies, on travaille maintenant selon le chapitre VII. Cela donne une latitude beaucoup plus ouverte au chapitre des interventions et à celui des interventions militaires. Je pourrais vous citer une déclaration de William Perry, secrétaire américain de la défense, qui disait que lorsque le contingent de l'OTAN sera installé en Bosnie, lorsqu'on aura des empêchements à établir certaines provisions de l'Accord de Dayton, nous les forcerons. Et si nous sommes attaqués, nous riposterons de façon ferme et sans équivoque.

Cela ne relève pas du tout de l'historique des missions de paix qu'a remplies le Canada. C'est complètement un secteur à côté. C'est une inquiétude du Bloc québécois et de la population québécoise et canadienne dans la modification de ce genre de mission.

Dans un même ordre d'idée, j'ajouterais que la comparaison peut être malvenue et, malheureusement, je pense que le ministre a plutôt gardé les beaux côtés des missions de paix. Il a surtout rapporté les résultats parfois plus ou moins concrets que l'armée canadienne et le Canada ont obtenus en regard de certaines missions de paix. Mais il y a quand même des choses dans certains cas qu'on remarque lorsqu'on change les règles du jeu. Lorsque le ministre a mentionné tout à l'heure que les règles d'engagement vis-à-vis du chapitre VII ont été discutées avec la participation du gouvernement canadien, j'aurais aimé que le ministre nous précise exactement quelles sont les règles d'engagement, si le Canada s'engage, sous l'égide de l'OTAN, à participer à cette nouvelle mission de paix pour établir l'Accord de Dayton.

Si je me réfère à la logistique «mission de paix» ou à l'interprétation linguistique «mission de paix», il m'est apparu que la mission organisée maintenant sous l'égide de l'OTAN s'appelle une mission—veuillez excuser mon anglicisme—«peace enforcement».

Je reviens un peu en arrière. Malheureusement, je me souviens que lorsque les Américains sont allés en Somalie, cette mission s'appelait aussi «peace enforcement». On ne peut négliger le fait que, n'étant plus une mission de paix traditionnelle elle avait une connotation de «peace enforcement» qui est relativement semblable à ce qu'on a vécu en Somalie. Loin de moi l'idée de vouloir vous rappeler les malheureux événements impliquant l'armée canadienne, les Belges et même les Américains. À partir du moment où la soupe est devenue chaude un peu, les Américains se sont retirés et ont laissé les problèmes au Canada, aux Belges et à d'autres nations, ce qui a malheureusement résulté en des problèmes majeurs.

• (1240)

Je pense qu'il est important, à mon sens et au sens du Bloc québécois, de très bien signaler le changement de mandat. La dernière fois que l'OTAN a organisé une mission sous l'égide de l'ONU, cela remonte à la guerre de Chypre.

Vous allez peut-être me dire que mes comparaisons sont un peu tirées par les cheveux, mais il n'en reste pas moins que dans toute l'expertise militaire canadienne en ce qui a trait aux missions de paix, rien de ce genre de participation à laquelle on